

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 660 18 novembre 1982
Vingtième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année (1983): 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Gil Stauffer

660

Santé: sortir de l'impasse

Il y a dix jours, Hans Hürlimann présidait une conférence nationale de la santé. Objectif; économiser tous azimuts. L'exercice n'est pas nouveau. Jusqu'à présent, ces rencontres au sommet n'ont abouti qu'à des déclarations d'intention qui n'ont rien changé à l'évolution alarmante des coûts de la santé.

Quelques points de repère pour circonscrire le problème, fixer les enjeux et tester la volonté d'aboutir des partenaires en cause — médecins, assurances, cantons.

La situation, tout d'abord. En vingt ans, le produit social brut a quintuplé alors que les dépenses de santé ont décuplé. En 1982, les Suisses dépensent quelques quinze milliards de francs pour se soi-

gner, 8% du produit social brut. Selon le concordat des caisses-maladie, le temps n'est pas éloigné où une grande partie de la population devra consacrer un mois entier de salaire pour se soigner.

Cette évolution confine à l'absurde quand on sait que ces vingt dernières années l'espérance de vie n'a guère augmenté et que l'état de santé général n'a pas ou peu évolué positivement. Les dépenses de santé par habitant varient de 1 à 4 dans les pays occidentaux alors que les indicateurs de santé montrent des variations inférieures à 5%!

Pour compléter le tableau, ajoutons-y un système hospitalier surdimensionné et une densité de médecins qui, au rythme actuel, doublera pendant ces quinze prochaines années — un médecin pour deux cents habitants.

La machine est emballée et tous les appels à la modération n'y changent rien, substantiellement.

SUITE ET FIN AU VERSO

BULLETIN VERT

Le pari des 900 lignes

Vingt-trois colonnes de quarante-quatre lignes au mieux, soit mille douze lignes au total par numéro (chaque ligne comporte une cinquantaine de signes ou espaces, en moyenne). Soustraire au bas mot une centaine de lignes pour les titres et intertitres, pour un minimum de mise en pages.

Largement compté: «Domaine Public», c'est une livraison hebdomadaire de neuf cents lignes, en réalité presque toujours moins, puisqu'un schéma, une photographie ou un dessin viennent alléger le total. Mais ne coupons pas les cheveux en quatre.

Neuf cents lignes, c'est à la fois peu et c'est beaucoup. Pas de quoi chanter la victoire définitive de la liberté d'expression et du pluralisme des opinions. Pas de quoi mordre dans les tirages qui donnent le ton, ni servir d'antidote aux millions de l'éditeur de «Blick», par exemple.

Mais tout de même: ces neuf cents lignes sont le signe qu'un espace de presse libre peut exister, propice à une réflexion critique et indépendante. Par la volonté de 3000 abonnés et d'une rédaction décidée à jouer le jeu de l'analyse politique et économique sans complaisance.

Certes, l'entreprise est fragile: elle tient à l'engagement sans faille de journalistes amateurs, tous absorbés par la vie professionnelle; et elle se nourrit exclusivement de la confiance et de la tolérance — denrées rares par les temps qui courent! — de lecteurs sollicités tous azimuts dans le grand déferlement des moyens de communication de masse.

En toute connaissance de cause, nous disons pourtant: DP continue à nous intéresser; les idées ne manquent pas, ni les projets; et vous? Question cruciale traditionnelle au renouvellement des abonnements. Le bulletin vert encarté dans ce numéro facilitera la réponse!

NB. Le prix de l'abonnement doit passer de Fr. 52.— à Fr. 55.—. Renchérissement oblige. Trois francs supplémentaire, ça reste désagréable, même si c'est compté au plus juste. Merci d'en prendre tout de même bonne note!

Santé: sortir de l'impasse

Dans ces colonnes même, nous avançons, depuis des années, point après point, des propositions de réforme, des précisions pour de véritables changements de cap; nous avons l'impression que l'accroissement de la crise, contrairement à ce qu'on pourrait penser, a encore brouillé les pistes, figé les principaux acteurs dans des positions de repli sur les privilèges acquis.

C'est le mécanisme du système de santé qu'il faut démonter et analyser. Or ce mécanisme, du point de vue économique, baigne dans l'irrationnel. Tous les participants qui agissent de manière sensée, qui tentent d'adapter les moyens au but visé — la santé — sont pénalisés. L'assuré qui se comporte en fonction de l'intérêt général doit supporter la surconsommation de certains autres, par le biais des primes et des impôts. Le médecin qui limite ses interventions au nécessaire voit son revenu baisser (pour ne pas parler du système aberrant qui favorise la médecine à l'acte). L'hôpital qui baisse la durée du séjour des patients aggrave son déficit d'exploitation.

Face à cette situation, le débat qui voit actuellement s'affronter la gauche et la droite — meilleur système d'assurance contre report d'une partie des coûts sur les individus — paraît totalement à côté du sujet.

Globalement, la solution à cette impasse économique du système de santé — constatez l'échec, en regard de l'objectif: les dépenses croissantes n'améliorent pas l'état sanitaire général — passe par la définition d'une enveloppe financière annuelle. Les propositions de deux chercheurs de l'Université de Bâle méritent ici réflexion: les cantons bloquent les budgets hospitaliers; c'est là qu'interviennent les caisses-maladie qui proposent aux hôpitaux un forfait par cas, non lié à la durée d'hospitalisation; dans chaque canton, un pool

redistribuée aux hôpitaux la part des assurances et les subventions publiques selon une clef déterminée par la conception hospitalière cantonale; pour les soins ambulatoires, l'enveloppe est répartie entre les médecins par leurs associations; ces limitations financières délibérées devraient contraindre hôpitaux et médecins à adapter leurs prestations aux besoins véritables et essentiels.

A terme, le système américain des «Organisations de maintien de la santé», contrats entre assurés et groupes de médecins, tous intéressés au meilleur rapport coûts-efficacité pourrait être introduit en Suisse. Des experts estiment que la législation fédérale actuelle sur l'assurance maladie et accidents ne serait pas un obstacle à la mise en œuvre d'un tel système. Nous y reviendrons plus en détails.

LE POINT DE VUE DE GIL STAUFFER

Ramassage de papier

«Galaxies» de Timothy Ferris. Publié par la Sierra Club Books, San Francisco. En allemand, «Galaxien», Ed. Birkhauser, 1981. ISBN 3-7643-1250-5. Prix: env. 80 francs.

C'est aussi beau que le Cantique des Cantiques.

*

Pour les mêmes de six à neuf ans: «Quatre milliards de visages» de Peter Spier (Ed. L'Ecole des loisirs. 1981). Chouette.

*

De 1979 à fin 1981, la commune de Meyrin (19 000 habitants) est parvenue à abaisser de près de 40% la consommation de mazout de chauffage dans ses bâtiments publics (cf. «Energies-Présent-Avenir», N° 1. Abonnement: MSEE — C. Roulet, 1143 Apples).

Toutes les communes, à l'évidence, pourraient en faire autant. C'est pas très compliqué et ça économise pas mal d'argent. On se demande bien pourquoi, dès lors, elles ne s'y mettent pas toutes.

*

Dossier sur la protection civile et les abris antiato-

miques dans le dernier «Rebrousse-Poil», (56, av. de Béthusy, 1012 Lausanne).

Les mythes, les fantasmes, l'épicerie des petites peurs en lieu et place de la physique élémentaire... Comme des mômes. Comme des mômes à qui il suffit d'une vieille couverture, d'un vieux drap pour «faire une maison». Quelques branches — et c'est «une cabane où les monstres ne peuvent pas venir...». Oui, il y a quelque chose de profondément *enfantin* dans les programmes et les mesures préconisés par la Protection civile.

Pourtant l'alternative est clairement définissable: ou bien la probabilité de retombées radioactives sur le pays — donc d'un conflit nucléaire — est considérée comme élevée; ou bien elle est considérée comme nulle. Une «valeur moyenne ou faible» n'a aucun sens: la dégradation biologique d'une population commence dès que la dose naturelle d'irradiation est dépassée. Par conséquent la seule protection *efficace* est l'évacuation ou mieux, la fuite préventive à quelques centaines ou milliers de kilomètres. Ne pas prévoir l'organisation d'évacuations massives en cas de contamination radioactive relève de la pure et simple stupidité.

Creuser des trous. Les rendre «gemütlich». Contre la contamination radioactive, la PC suisse propose *le camping*. Et ne pas oublier quelques cassettes de youtsés, évidemment.

On rit?

*

Bon, ce sera tout pour aujourd'hui. Bien le bonjour dans vos foyers.

Gil Stauffer.

INDEX

DP 650 - DP 659

Huit (petites) pages de «Domaine Public» chaque semaine, c'est peu mais les articles ne s'en accumulent pas moins! Au point que souvent nos lecteurs nous ont demandé de publier un index des textes parus.

Voici donc la formule que nous proposons: tous les dix numéros, un répertoire organisé en quelques grandes rubriques qui devraient être plus ou moins permanentes (au grés de l'actualité); tous les articles seront mentionnés (hors les points de vue et autres rubriques particulières).

res) avec titre et surtitre et une mention explicative, si nécessaire; le numéro de la page sera indiqué entre parenthèses après celui du journal.

Cette semaine, le répertoire de DP 650 (9.9.) à DP 659 (4.11)! Pour mémoire, DP 651 a paru le 16.9, DP 652 le 23.9., DP 653 le 30.9., DP 654 le 7.10., DP 655 le 14.10., DP 656 le 21.10., DP 657 le 28.10. et DP 658 le 4.11.

ORGANISATION POLITIQUE, DÉMOCRATIE

- 650 (8). Lobbyisme. Touchez pas au Carburant Suisse (initiative du TCS).
653 (1). Service civil et mauvaise foi (message du Conseil fédéral).
653 (4, 5). Casse et casseurs. Difficile amnistie.
655 (1). Les œillères des sénateurs (bruits des voitures et gaz d'échappement).
Palais fédéral
652 (1, 2). Fritz Honegger. La fin de l'ennui (départs au Conseil fédéral).
655 (6, 7). Palais fédéral. La nouvelle croisade de Kurt Furgler.
Partis
654 (4-5). Ordre. Dissidentes radicales.
656 (6, 7). Ubiquité. Petites phrases radicales (notre grand concours).
658 (8). Paix. Mettre hors de combat les marchands de canon (conclave socialiste à Bâle).

CONDITIONS DE TRAVAIL

- 651 (3). Circulation. La leçon des tramelots (grève du zèle à Genève).
653 (2, 3). Réfugiés. La Suisse n'est plus ce qu'elle était (décision argovienne).
659 (8). Travailleurs au noir. La justice passe, la filière demeure (Genève).
658 (5). Fluor. Haute conjoncture et santé (Alusuisse).
655 (2, 3). Partenaires sociaux. Union syndicale suisse: le congrès de la crise.
651 (7). Travail. Quarante-deux heures (durée du travail pour le personnel fédéral).
Pouvoir d'achat
651 (7). L'indice d'août.
653 (4). La règle de la bonne foi.
654 (3). L'indice des prix: ce n'est qu'un début...
655 (5). Indexation des salaires. Faites valoir vos créances!
657 (1). Le Signal (Crédit Suisse et indexation).

POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 651 (1, 2). Cartels and co (massacre de la loi sur les cartels).
651 (2). Genève, crise industrielle ou désindustrialisation (rapport de la FTMH).
655 (1). Economies. Des lobbies sans freins (Cointrin). Réponse dans le courrier des lecteurs DP 656: Ecole et économies.
655 (4). Economie de marché. Café imbuvable (destruction de stocks).
656 (1). La faim et les moyens (la lutte contre la faim et la coopérative d'alimentation).
658 (6, 7). La Suisse auscultée à travers ses entreprises. Au hit-parade intercantonal, Zurich, numéro un absolu, le plus

séduisant et le plus dynamique (la dépendance des Romands).
Surveillance des prix
656 (3). Les méandres démocrates-chrétiens.
658 (1, 2). Une initiative populaire et efficace.

SECTEURS ÉCONOMIQUES

- 650 (2, 3). Malades de bon rapport (des experts au chevet des sociétés).
654 (6). Code de conduite. Nestlé: la voie interne (critiques syndicales aux USA).
656 (1, 2). Alimentation. En amont de l'assiette («Chemie im Kochtopf»).653 (8). Payot. Librairie romande: les nouveaux fronts.
Horlogerie
651 (8). A qui la faute? (mensuel de l'UBAH).
652 (7). Mémoire. Des horlogers faits au feu (document: la crise en 1812).
Banques
650 (1, 2). Savoir ou ne pas savoir (les opérations d'initiés).
653 (5). Transparence. L'or noir et les chiffres rouges (emprunts mexicains).
654 (6). Journal de Genève. Emprise des banques et emprise de l'Etat.

SANTÉ, SÉCURITÉ SOCIALE

- 653 (8). Délais. IVG à la suisse (initiative pour l'avortement).
657 (6). Notes de lecture. Gai, gai, marions-nous! («Mariages au quotidien»).

Deuxième pilier

- 650 (4). Ce n'est qu'un début.
650 (4, 5). Capitalisation ou répartition (la prévoyance-vieillesse I).
652 (2, 3). Priorité aux plus démunis (la prévoyance-vieillesse II).

- 653 (2). Serpent de mer. Le deuxième pilier pas à pas (dates à retenir).

JUSTICE, POLICE

- 652 (3). Un incorruptible au Tessin (Paolo Bernasconi).
654 (1). Dessous de Kis. Dossiers politiques (ambiguïtés de la loi vaudoise sur les dossiers de police judiciaire).
654 (3). Sphère privée. Femme mariée et assurée (document: une assurance «se renseigne»).658 (4). Première suisse. Manif à Genève: on désarme la police! (document).
659 (8). Nyon, Lausanne. Les tribunaux exutoires.

SUISSE-TIERS MONDE

- 650 (5). Genève. Développement et fédéralisme (initiative 0,7).
653 (6). Genève. Aide au tiers monde: des mots aux actes (initiative 0,7).
659 (1). Le beurre et l'argent du beurre (le «don commercialisé»).

ENVIRONNEMENT, INFRASTRUCTURES

- 650 (3). Vivre autrement: alternatif, c'est quoi?
Logement
652 (6). Jeu vaudois, Défense de couper (le parti libéral et l'impôt locatif).

656 (6). Un constat trompeur (les oppositions aux hausses de baux en Suisse, document).

Aménagement du territoire

- 652 (4, 5). Occasion unique. La ferme de vos rêves.
652 (5). Retour à la nature. Des voisins coûteux et encombrants (chalets de vacances aux Grisons).

655 (2). A Borner et la loi Furgler. Genève: silence, on vend!

Transports, communications

657 (8). Urgence, Priorité aux chemins de fer (Association suisse des transports).

- 658 (4, 5). Initiatives vaudoises. Démocratie autoroutière.
659 (4, 5). Le second souffle des CFF. Conduire une locomotive: du rêve à la cadence.

Energie nucléaire

- 652 (4). La révolte des consommateurs (aux Etats-Unis).
651 (4). Les faits et la galerie (Kaiseraugst).
651 (4-7). Industrie. La Suisse, cobaye nucléaire (dossier: Agence internationale de l'énergie atomique).

654 (4, 5). Centrales nucléaires et production de déchets radioactifs: 1985, on arrête tout et on ne recommence plus (dossier et document).

655 (6). Table ouverte. Les conditions d'un dialogue (la Cedra à la TV).

659 (2). Le besoin sur demande (I). Les «a priori» du Conseil fédéral.

659 (3). Pronucléaires sur le vif. Prévoir le prochain Gardel.

COMMUNICATION

- 651 (7). Communication. Les télélecteurs.
653 (6). Pub. Lexique patronal (dictionnaire Hoffmann-La Roche).
654 (3). Contrôle populaire. Information télévisée (la TV au Parlement).
654 (8). Information. Bouteilles à la mer (publications en marge).
654 (8). Antennes masquées (radios locales).
655 (6). Radio-TV. Blocage mental au Conseil des Etats.
655 (7). Notes de lecture. L'histoire par la bande dessinée (Tessin).
657 (2). Ringier: ambitions déçues («Die Woche»).658 (4). Radio hors antenne.
659 (6). Satellites: la technique avant la loi.
656 (3). Radios locales. Demandez l'dossier!

HISTOIRE

- 656 (8). PMF. On a bien fait d'y aller (à l'occasion de la mort de Mendès-France, textes et bibliographie).
657 (4, 5). Document. Lorsque PMF guidait la gauche sur les chemins du néo-réformisme (le printemps de Grenoble 1966).
657 (6, 7). 9 novembre 1932. L'histoire et la mémoire.
659 (6). Corporations. Ces bourgeois qui font peur (addendum à un «point de vue» de E. Bollinger paru dans DP 658).

ET ENCORE

656 (4). Savoir. Enseignement du français: une crise permanente.

Jura

- 656 (5). Test électoral. Le Jura, quatre ans après...
657 (8). Deuxième législature. Le PDC dans ses meubles.

Exporter du courant électrique à tout prix

Kaiseraugst: le «oui» de la commission «ad hoc» du Conseil des Etats à une centrale sur le site de Kaiseraugst, assorti d'un «mais» technique (pas de tour de refroidissement!), n'est qu'un maillon de la longue chaîne de prises de position qui doivent encore intervenir sur le même sujet, plénum du Conseil des Etats, commission «ad hoc» et plénum du National; autant d'étapes inévitables avant que l'«autorisation générale» soit acquise à cette réalisation, avec la mise en œuvre éventuelle de «compléments d'informations» sur des questions précises (pour les Etats, le mode de refroidissement des installations, avec ses conséquences sur la température des eaux du Rhin, et tous les prolongements internationaux que cela suppose). Puis, il faudra que la Confédération donne l'autorisation de construire et enfin celle d'exploiter. Nul doute que la question du retrait-

tement et de l'entreposage des déchets ne vienne entre-temps corser les débats, avec l'entrée dans la fatidique année 1985. Last but not least: le sort réservé aux deux initiatives pendantes sur l'avenir du nucléaire dans notre pays ne manquera pas de préciser les rapports de forces économiques, sociaux et politiques sur la question. C'est dire que si les promoteurs de Kaiseraugst ont marqué un point, les jeux ne sont pas faits. Loin de là. Et il est encore temps de poursuivre l'examen des questions de fond, telles qu'elles sont révélées par l'obstination de Kaiseragust SA. Nous remettons cet ouvrage sur le métier la semaine passée, analysant la «démonstration» du Conseil fédéral sur le «besoin» de nouvelles centrales: pétitions de principe sur l'augmentation du PNB, sur la demande d'énergie, sur le remplacement du pétrole... Aujourd'hui, notre point final à ce chapitre.

Le Conseil fédéral se garde bien d'analyser la structure de la consommation d'électricité en Suisse. C'est regrettable, car cela révèle des choses étonnantes³ et, en premier lieu, que le 48% de l'électricité consommée sert, bon an mal an, à faire... de la chaleur. Les applications spécifiques de l'électricité (travail mécanique, lumière, électronique, etc.) ne représentent donc qu'à peine plus de la moitié de la consommation. Dans une telle situation, le potentiel d'économie de l'électricité est énorme et sa mise en valeur devrait être encouragée en priorité, car elle payerait rapidement des dividendes. C'est le chemin inverse qu'a fait le Conseil fédéral en admettant, avec les producteurs d'électricité, qu'il fallait pousser la consommation d'électricité-chaleur, donc le gaspillage.

Finalement, il faut quand même répéter que la Suisse exporte beaucoup d'électricité. Ces exportations ont représenté le 21,4% de la production du pays en 1981. Le bilan exportateur annuel a été, semble-t-il, de tous temps, positif. Depuis 1970, il a varié par rapport à la production totale entre un minimum de 1,6% (1972) et un maximum de 23,3% (1975), la moyenne sur les douze dernières années s'établissant à 14,7%.

LE DÉCRET DES 95%

Il faut l'admettre: l'approvisionnement de la Suisse en électricité n'est guère problématique. Mais il reste vrai que la production hydro-électrique fluctue d'année en année avec le climat.

Pendant les douze dernières années, ces fluctuations ont varié par rapport à la moyenne entre -18,6% (1972) et +16,8% (1977). L'argument des producteurs d'électricité est qu'il faudrait assurer l'approvisionnement en électricité du pays, même dans les années de faible hydraulité. Ils ont alors décrété qu'on devait atteindre, en hiver, une sécurité d'approvisionnement de 95%, en d'autres termes, qu'une importation de courant n'était acceptable que un seul hiver sur vingt, et ont cherché à démontrer que cette sécurité exigeait la construction de centrales nucléaires supplémentaires.

CERTAINS EXPERTS...

Même si on admet que les spécialistes des compagnies d'électricité n'ont pas choisi le degré de sécurité (95%) en fonction du nombre de centrales qu'ils avaient envie de construire, on reste médusé devant le fait le Conseil fédéral ait simplement suivi l'avis de *certain* experts en faisant sienne une pétition de principe qui veut finalement que la Suisse soit exportatrice d'électricité dix-neuf hivers sur vingt. Nous citons C. Mironesco²: «A ce choix se trouve associé un changement de la notion du «besoin» dont le résultat est contraire à l'esprit de la loi. Au départ, il s'agissait de protéger la collectivité des dangers que lui faisaient courir les excès d'une activité jusque-là privée et commerciale, et de n'admettre cette activité que dans la mesure des nécessités du pays. Au terme de l'argumentation, *certain* experts défendent la thèse selon laquelle le pays a effectivement besoin d'une production nucléaire nettement excédentaire et d'une industrie nucléaire nettement exportatrice.»

En d'autres termes, les producteurs d'électricité, par l'entremise du Conseil fédéral, essayent de récupérer la clause du besoin à leur profit.

Relevons encore qu'il y a eu quelques rares hivers, en particulier 1978/79, avec importation nette de

courant. Cette importation a cependant été comparativement faible (pour l'hiver 78/79: 4,4% de l'électricité produite pendant l'hiver seulement) et n'a pas posé de problème, car elle a eu lieu entièrement pendant les heures creuses. De plus, cette importation nette n'avait pas un caractère inéluctable: elle était due au fait que l'électricité des barrages était réservée à l'exportation pendant les heures de pointe. Il ne faut pas confondre optimisation économique et nécessités énergétiques.

COPINAGE ÉTHIQUE

En conclusion, le fait que le Conseil fédéral ait admis le besoin d'une nouvelle centrale nucléaire après Leibstadt résulte d'un choix politique et traduit le copinage éthique qui existe entre le pouvoir

et les promoteurs de centrales nucléaires. L'inconvénient est qu'un tel choix accélère la fuite en avant vers une production toujours accrue. Cela peut nous mettre, à terme, dans une situation inextricable où un gaspillage forcené deviendra nécessaire pour maintenir la rentabilité de la production et de la distribution d'électricité.

L'acceptation des initiatives fédérales pour un avenir sans davantage de centrales nucléaires et pour une politique cohérente en matière d'énergie permettrait de mettre un frein à ce développement peu souhaitable.

Il est grand temps de repenser le problème énergétique en partant des *besoins en services*: chaleur, travail mécanique, éclairage, etc. pour en déduire une

demande d'énergie (il n'y a pas, à proprement parler, de besoin en énergie).

La manière choisie pour fournir cette énergie devrait être celle qui permet de rendre le service souhaité au moindre coût, donc en particulier avec un minimum de ressources énergétiques primaires (surtout lorsque celles-ci ne sont pas renouvelables). Evidemment, une telle approche ne va pas favoriser le chauffage électrique.

¹ Pierre Lehmann. Le conte des petajoules introuvables. DP 614, 19.11.1981.

² Christine Mironesco. «Technocratie et écologie en Suisse; la clause du besoin»: l'enjeu d'un conflit entre expert.» Université de Genève, département des Sciences politiques, février 1982.

LEIBSTADT, KAISERAUGST

Organiser le gaspillage

La centrale de Leibstadt sera capable de fournir environ 6500 GWh/an (en admettant un taux de disponibilité de 80%) qui viendront s'ajouter au solde exportateur de la balance énergétique helvétique. Avec cette centrale, le solde exportateur de 1981 aurait été de 30,4% au lieu de 21,4%. On se souviendra ici que les producteurs d'électricité nous menaçaient, au début des années septante, de pénuries dramatiques de courant pour le début des années huitante si Leibstadt n'était pas mise en fonction dès 1981...

Ces pénuries n'ont pas eu lieu et il n'y a pas de raison pour qu'elles aient lieu.

En fait, le problème actuel est davantage de trouver des clients pour une électricité produite en excès. En effet la justification des exportations que donnent les producteurs d'électricité est entièrement de nature économique. La Suisse, grâce à ses centrales hydro-électriques, exporte du courant aux heures de pointes et cela même en hiver. Le courant de pointe se vend très cher. La Suisse importe un peu de courant bon marché pendant les heures creuses, histoire de ne pas utiliser de l'électricité de barrage à des moments où elle rapporte peu. Le bilan de l'opération reste largement «positif» (exportations) et l'exercice est bien sûr très lucratif.

Mais à l'heure actuelle, l'offre de courant nucléaire augmente en Europe et surtout en France. Ces centrales, contrairement aux centrales hydro-électriques, doivent, dans la mesure du possible, marcher à puissance cons-

tante. Il est donc nécessaire que toute leur production soit absorbée, même pendant les heures les plus creuses. Cela amènera à créer de toutes pièces de nouveaux besoins, voire à organiser le gaspillage. Sans cela, la valorisation économique du courant de pointe, qui est un des buts essentiels de la construction de centrales nucléaires en Suisse, risque d'en prendre un sacré coup. Alors la substitution du pétrole, vous comprenez, c'est très important... et ça tombe à pic!

En résumé les consommatrices (teurs) n'ont pas besoin de davantage d'électricité, mais les producteurs d'électricité, eux, ont besoin de construire Kaiseraugst. Le Conseil fédéral a fait siens ces calculs-là et ne s'oppose pas à la création de besoins pressants en électricité, crée une situation irréversible qui devrait mener à la construction de cette centrale.

Pas la lune à Lugano

Vendredi, 12 heures. Lugano, c'est loin. Avec les CFF, Lugano, c'est long. La traversée de la Suisse en équerre — de Genève-Lausanne à Lugano — ressemblait à un reportage sur les difficultés d'adaptation des CFF.

Pour plus de six heures de trajet annoncées à l'horaire, pas le moindre wagon-bar. Les voyageurs sont censés saucissonner avec le produit de leurs cabas, comme au temps des diligences.

Dans la rampe du Gothard, la locomotive fume et ne repart plus. Train international sans dispositif d'information des voyageurs. Un conducteur court le long des voies téléphoner à la gare la plus proche. Après trois quarts d'heure, une nouvelle loco prend la relève.

Qu'on donne donc aux CFF les moyens d'investir!

DU XIX^e AU XX^e SIÈCLE

Vendredi, 20 heures. Le Congrès se déroule dans une salle à l'acoustique de hangar d'avion et à sonorisation nulle.

Très loin, gommée par la lumière des projecteurs, la table du comité. Un circuit de télévision interne permet de voir l'orateur sur grand écran. Comme dans une famille où la télévision est allumée quand chacun bavarde au salon.

Félicien Morel, présentant le travail du groupe parlementaire, déclare qu'il faut savoir affronter les problèmes de la société post-industrielle.

Mais la mécanique et l'acoustique sont des branches de la société industrielle. Le Congrès est donc allé se coucher vendredi dans l'idée qu'avant le «post», il faudra finir de résoudre les problèmes de la physique du XIX^e siècle.

Samedi, dès 08 h. 30. La sonorisation a été quelque peu améliorée, Va-t-on quitter la physique pour la métaphysique?

Un programme, c'est à la fois un exercice verbal et d'analyse. Pour une part, on y prend conscience des mutations historiques, de l'évolution économique, des luttes qui en découlent, pour l'autre part, on fait luire par les mots, l'espoir: si tous les enfants du monde se donnaient la main. Dans la social-démocratie, comment ne pas avoir ce langage des hommes de bonne volonté, idéalistes et meurtris par la réalité, mais aussi combatifs et voulant agir?

L'«entrée en matière» dure cinq heures, non-stop. C'est un rituel continu. Les auditeurs entrent, sortent, vont manger, sachant que quand ils reviendront, les mêmes arguments s'échangeront. Rien n'entame la conviction des orateurs: ils ont dû rêver qu'ils feraient basculer le Congrès.

Samedi, dès 13 heures. Les échauffements se poursuivent. Mais les convictions se sont faites depuis longtemps. L'applaudimètre a délimité les zones de chaque camp sur les tables aux fanions cantonaux. D'un côté, l'axe urbain, Zurich, Bâle, Genève, et de l'autre, les zones plus tranquilles de contingents importants, Bernois, Argoviens, Vaudois, Neuchâtois.

LE TALENT DE RITSCHARD

Chaque camp inscrit ses orateurs de choc avant le vote: Arthur Schmid, Robbiani, Uchtenhagen pour le comité central.

On reflue des cantines, Ritschard, sans forcer son talent, entraîne la salle: «Les discussions idéologiques, c'est bien, stimulant; à condition qu'on sache conclure; l'idéologie se nourrit de la praxis.» Le courant, mieux sonorisé, passe. Les rapporteurs Vollmer, Jaggi, sont enfin écoutés par l'ensemble

de la salle. Par 543 voix contre 279, le Congrès entre en matière. Le score est net.

LA CONCESSION D'HUBACHER

Samedi, dès 15 heures. La minorité introduit, sous forme d'amendements, ses thèses. On arrièregardise. Sur l'autogestion, elle joue la carte sentimentale: pourquoi préciser que l'autogestion n'est pas la solution à tous les problèmes, comme le fait le projet de programme? Le dire, c'est affaiblir l'espoir.

Avec conviction, les membres de la commission du programme disent que ça va mieux en le disant, parce que c'est plus net. Mais Hubacher, magnanime et malin se donne le beau rôle d'une concession affective: c'est déjà dit plus haut, lâche-t-il, on peut biffer.

Samedi, jusqu'à 20 heures. Le Congrès se détend, a envie de chahuter.

Deux problèmes à citer: la sensibilité des minorités linguistiques qui défendent leur autonomie et le féminisme.

Y a-t-il une nature féminine qui doit pouvoir plus pleinement marquer toute la vie sociale; ou pas de nature féminine, les traits propres qu'on attribue aux femmes n'étant que le reflet de la division des tâches. Grave sujet.

Las, le Congrès biffe tout le chapitre, mal rédigé. Emoi.

Samedi, dès 20 heures. Il pleut à Lugano comme à Cherbourg. Mais les «camarades» tessinois ont organisé une fête à chaude ambiance. Le Congrès vit sa convivialité.

QUELLE SANTÉ!

Dimanche, dès 08 h. 30. Assiduité exceptionnelle. Le soleil, enfin, rend le hangar moins sinistre. Participation à l'exécutif, devoir des mandataires, tout

est absorbé. Vote final sur les principes généraux, admis à une majorité de six contre un. Dans la foulée, clairsemé, le Congrès discute des points de détail. Quelle santé! Il va au bout de son pensum, avant de repasser le Gothard.

L'après-dimanche. Trop court de se limiter à une analyse du genre: la «gauche» du parti socialiste ne peut imposer sa volonté devant un congrès bien revêtu. Certes, cette règle a joué; mais pourquoi et comment?

Un changement de climat est sensible dans l'ensemble du Parti socialiste suisse. L'aggravation de la récession en est la cause évidente; elle n'entraîne pas un adoucissement de la ligne, mais la certitude qu'on ne peut trop longuement palabrer; on réalise que la crise n'attend pas.

LA CRISE N'ATTEND PAS

Emploi, salaires, ces questions vitales ne sont pas théoriques. Yvette Jaggi, comme Vollmeer, à la tâche avec autorité, a bien résumé ce sentiment: nous avons assez fait plaisir aux bourgeois en assurant le spectacle, passons à l'action, guidés par notre nouveau programme.

Il n'est pas évident que le nouveau programme soit un guide. Mais il permet à la fois de mettre fin à un excès de palabre et de rendre possible ce que d'autres signes confirment, un regroupement du parti socialiste.

Ce regroupement devrait signifier que la droite n'aura plus l'alibi facile de monter en épingle les divisions théoriques. Inversément, le parti socialiste aura à démontrer que, regroupé sur des lignes plus courtes, il constitue un noyau plus dur qui pourrait contraindre les autres partis politiques et les forces économiques à redistribuer les conditions d'un nouveau consensus helvétique. Une chance pour le réformisme. Peut-être.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Le goût du petit comité

Ainsi donc, M. François Gross démissionne du comité central de la Radio-Télévision suisse (SSR), dont selon lui le pouvoir politique est en train de s'emparer.

A ce sujet, j'ai sous les yeux le projet de message rédigé par le Département fédéral de l'intérieur à propos de l'initiative populaire «en faveur de la culture», déposée le 11 août 1981 munie de 122 277 signatures.

M'ont retenu tout particulièrement les articles concernant *Pro Helvetia*, qui est le principal organisme de politique culturelle de la Confédération. On y lit notamment ceci:

— Concernant les activités de Pro Helvetia dans le pays:

«Dans le domaine de l'aide à la création culturelle, elle alloue des subventions annuelles à des associations faitières qui assument d'importantes tâches à l'échelon national.»

Ces organisations faitières, par exemple la Société suisse des écrivains ou le Groupe d'Oltén, sont représentées au sein du Conseil de la Fondation par un ou plusieurs de leurs membres.

Voilà qui est fort bien.

Mais en un temps où l'on parle beaucoup de «participation», tout continue comme par le passé, selon l'ordre hiérarchique si je puis dire. Ce qui veut dire — et le problème me paraît le même à la Radio-Télévision suisse — que le Département de l'intérieur désigne lui-même tel ou tel pour siéger dans le Conseil. Selon quels critères? On ne le sait pas. La conséquence en est la suivante: choisis par le Département de l'intérieur, ces «représentants»

ne représentent nullement les associations faitières auxquelles ils appartiennent, devant lesquelles ils ne sont pas responsables, qui ne les ont pas désignés, qui n'ont même pas été consultés! Mais continuons:

«La Fondation encourage la littérature et la musique en commandant chaque année des œuvres à des écrivains représentant les quatre régions linguistiques et à des compositeurs...»

Là encore, *qui choisit quoi* et selon *quels critères*: on l'ignore absolument! Tel ou tel reçoit une commande, tel ou tel autre n'en reçoit pas: pourquoi?... Je me suis revu refuser une somme de Fr. 3500.— pour une traduction de Keller — et offrir quelques mois plus tard la somme de Fr. 7000.— pour la même traduction! Entretemps, quelqu'un était intervenu — pour quelles raisons? je l'ignore.

— Concernant les activités à l'étranger:

«La Fondation, lit-on page 9 du projet, assure fréquemment la présence de Suisses à titre de professeurs invités dans des universités, ainsi que l'envoi de conférenciers. Il faut relever ici que l'importante University of Southern California a inauguré en 1978 avec l'écrivain Walter Vogt un programme («Swiss writers in residence») permettant à un auteur suisse de s'adonner pendant quatre à six mois à ses activités d'écrivain et d'établir des contacts avec les étudiants, par des lectures ou des discussions se rapportant à son œuvre.»

Fort bien. Je connais Walter Vogt. J'ai autant d'estime et d'amitié pour l'homme que d'admiration pour son œuvre. Mais selon quels critères a-t-il été choisi? A-t-il été seul choisi? Je ne sais. Donc, absence de transparence, goût du «petit comité», ignorance de tout esprit démocratique: voilà ce qui est à changer!

J. C.

Personnes âgées: SOS logement!

La mutation profonde des modes de vie, l'urbanisation, l'éclatement de la famille traditionnelle: nul doute que les personnes âgées paient aujourd'hui le prix fort, dans leur environnement immédiat, de l'éclatement de certaines structures sociales. Un point particulièrement sensible: le logement. Avec la perspective de devoir trouver de la place dans un home spécialisé à plus ou moins long terme, notamment pour raisons de santé. On sait que les termes de ce problème lancinant pourraient être modifiés en profondeur par le développement adéquat des soins ambulatoires (ce sujet a été largement développé dans ces colonnes¹); mais il reste que l'évolution démographique en cours débouchera inévitablement, et à court terme, sur des situations inextricables, si des mesures énergiques et importantes ne sont pas prises. Les chiffres sont connus: les impasses sont là, palpables! Voyez l'enquête de l'Office fédéral des assurances sociales qui faisait le point tout récemment (RCC N° 10, octobre 1982)...

Un bref rappel des faits. Inéluctables. En Suisse, on comptait 714 484 personnes âgées de 65 ans et plus en 1970; elles étaient 881 903 en 1980, soit 23% de plus (pendant la même période, la population totale n'avait guère varié); on estime qu'elles atteindront le million en 1988 — on notera l'éclatement du nombre des personnes âgées de 80 ans et davantage: 111 285 en 1970, 170 403 en 1980, et près de 270 000 en 1988, selon les estimations les plus fiables. Il est vrai que la proportion de personnes âgées au sein de la population diffère beaucoup d'un canton à l'autre. Moyenne suisse: 13,85%, avec un maximum dans le canton de Bâle-Ville (19,61%) et un minimum dans celui de Zoug

¹ Voir la somme que viennent de publier aux Editions Réalités sociales (case postale 797, 1001 Lausanne), L. Ramel, C. Willa et P. Gilliard, sous le titre «Soins à domicile».

(10,25%) (proportion supérieure à cette moyenne: des cantons aussi différents que Berne, Appenzell, Glaris, Schaffhouse et le Tessin; proportion inférieure: Argovie, Schwyz et Valais, entre autres).

Naturellement, ce vieillissement démographique se fait sentir dans les homes pour personnes âgées: il y a une vingtaine d'années, l'âge moyen des pensionnaires était de 75 ans; en 1981, il est de 81 ans. Diagnostic des enquêteurs de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS): «Ce vieillissement n'a fait qu'augmenter, bien entendu, l'effort exigé du personnel de ces établissements. La pension de vieillesse traditionnelle tend à disparaître, tandis que les homes pour personnes âgées doivent s'habituer, de plus en plus, à donner des soins légers à leurs pensionnaires. Dans les homes pour malades chroniques, on ne trouve pratiquement plus, actuellement, que des personnes ayant besoin de soins intensifs. Normalement, des soins de ce genre dépassent les possibilités des membres de la famille et des services ambulatoires, si bien que la nécessité d'installations sanitaires ne cesse de croître.»

Diagnostic quantitatif. Il y avait en Suisse, à fin 1981, 55 535 places disponibles dans des homes pour personnes âgées et pour malades chroniques (sans les hôpitaux psychiatriques). Avec une répartition très inégale selon les cantons, l'offre variant entre 14 places pour 100 personnes dans le canton d'Appenzell Rh.-Ext. et 4 places dans le canton d'Uri (la moyenne helvétique — un peu plus de 6 places pour 100 personnes — n'est pas atteinte par

LES PLACES EN SUISSE ROMANDE

| Cantons | Places selon enquête 1981 | Places en construction ou planifiées fin juin 1982 | Nombre total de places vers la fin 1988 | Personnes âgées 1980 | Personnes âgées 1988 | Places pour 100 personnes âgées 1980 | Places pour 100 personnes âgées 1988 |
|---------------|---------------------------|--|---|----------------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|
| Fribourg | 1 603 | 184 | 1 787 | 23 473 | 27 399 | 6,83 | 6,52 |
| Vaud | 5 248 | 452 | 5 700 | 79 160 | 89 575 | 6,63 | 6,36 |
| Valais | 1 265 | 110 | 1 375 | 24 137 | 29 162 | 5,24 | 4,72 |
| Neuchâtel | 1 311 | 140 | 1 451 | 23 593 | 27 300 | 5,56 | 5,32 |
| Genève | 2 895 | 539 | 3 434 | 46 404 | 52 885 | 6,24 | 6,49 |
| Jura | 457 | 75 | 532 | 9 132 | 10 404 | 5,00 | 5,11 |
| Suisse | 55 535 | 8 441 | 63 976 | 881 903 | 1 007 658 | 6,30 | 6,35 |

les grands cantons de Berne, Zurich et Argovie, ainsi que, notamment, par les cantons urbains de Bâle-Ville et Genève).

Diagnostic qualitatif. Des fossés entre les cantons! C'est ainsi, par exemple, qu'en Argovie les places disponibles dans les homes consistent, dans une proportion de 62,8%, en chambres individuelles avec w.-c., alors que cette proportion n'est que de 1,7% dans le canton de Vaud; l'OFAS souligne en outre que «beaucoup de ces établissements, surtout les anciens, sont mal situés, c'est-à-dire loin des centres, et qu'un grand nombre d'entre eux ont des chambres de plus de quatre lits».

L'avenir immédiat. Des projets pour la création de 8441 places supplémentaires ont été présentés à l'OFAS; ces places seront disponibles vers 1988. Cet effort ne contribuera qu'à maintenir le degré actuel de disponibilité! De l'avis de tous les spécialistes, cette offre est insuffisante. En témoignent du reste l'allongement permanent des listes d'attente qui existent presque partout (on sait que les délais peuvent atteindre plus de quatre ans avant l'admission).

SOS. «En partant du fait incontesté que 8% environ des personnes âgées ont besoin d'un milieu protégé, c'est-à-dire d'une place dans un home, on reconnaîtra que la Suisse a encore devant elle une énorme tâche qui devra être assumée par l'ensemble de la population. Il faudrait créer en effet, jusqu'en 1988, 16 000 places de plus pour que le but soit atteint. Si on considère que les frais sont actuellement de 150 000 francs par place, cela représente une somme de 2,4 milliards.»